

**26H7**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 30 000 euros**  
**Siège social : 14 rue des Tilleuls**  
**26120 MONTELIER**  
**401 633 052 RCS ROMANS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 13 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le treize juin,  
Au siège social,

**La société HOLDING RVB**, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros, ayant son siège social au : 1 Place du 19 Mars 1962 - 26300 BEAUREGARD-BARET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 910 689 405 RCS ROMANS, Représentée par Monsieur BARDE Valentin, en sa qualité de Président,

Associée Unique et Présidente de la société 26H7 désignée en tête des présentes,

**A pris les décisions suivantes relatives :**

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

La société HOLDING RVB, associée unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de dix-huit (18) mois et sera clos le 31 décembre 2025.

L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 25 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

**« ARTICLE 25 – EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX**

*L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. [...]*»

Le reste de l'article demeure inchangé.

**SECONDE DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser cette modification et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associée unique**